02/05/2024 E.C. Dossier initial, première édition. Modifications

DOSSIER DE

PERMIS DE CONSTRUIRE



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage:

GAEC DE SAUTEVEDEL

Sautevedel

15190 CONDAT

Localisation du projet :

Védrines

15190 CONDAT

Description du projet de construction

1- L'aménagement et l'extension d'une étable entravée existante à usage de stabulation sur aire paillée intégrale pour vaches allaitantes.

Surface d'emprise au sol créée d'environ 217 m².

2- Le changement de couverture + pose de panneaux photovoltaïques sur la couverture de l'ensemble étable + fenil existant concerné par le projet cité ci-dessus.

Constitution du dossier								
Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-13								
PC1a	Plan de situation IGN - Éch: 1/25000°	PC3	Plans en coupe - Éch: 1/500e					
PC1b	Document d'urbanisme	PC4	Notice descriptive					
PC1c	Plan cadastral - Éch: 1/2000°	PC5a	Plan de façades - Éch: 1/200e					
A 1&2	Plan de Masse du bâtiment à démolir - Éch: 1/500e + photos	PC6	Document graphique d'insertion					
PC2	Plan de Masse - Éch: 1/500e	PC7-8	Document photographique					



SICA Habitat Rural - Cantal Architecte: Philippe HERNANDEZ

26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239 15002 AURILLAC Cedex Téléphone : 04 71 45 55 38 <u>Tampon - Signature:</u>

A Aurillac, le 02/05/2024

N° de page:

<u>Dessiné par:</u>

Emmanuelle CLERMONT

N° Client: 1084

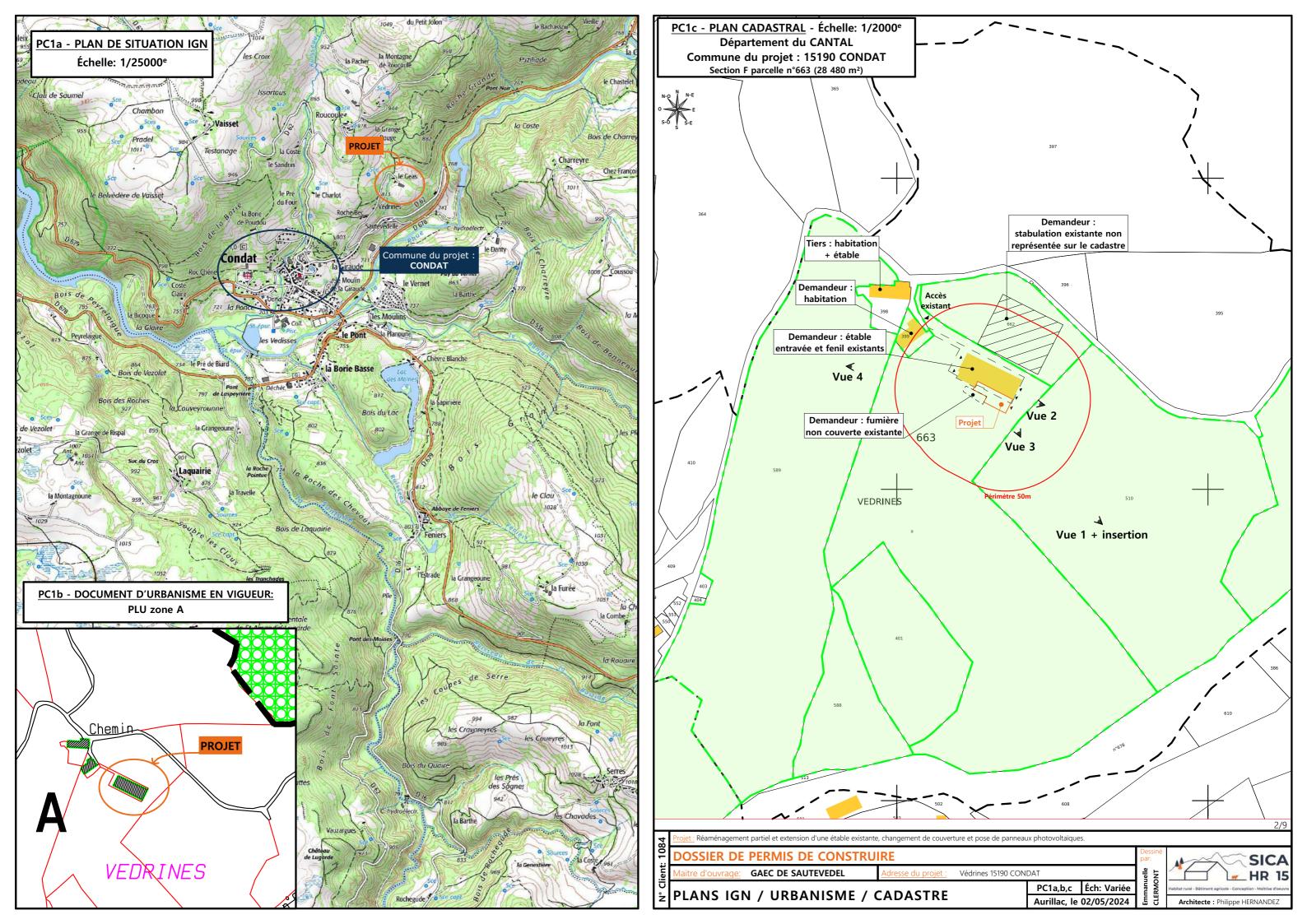
N° Document: PC01

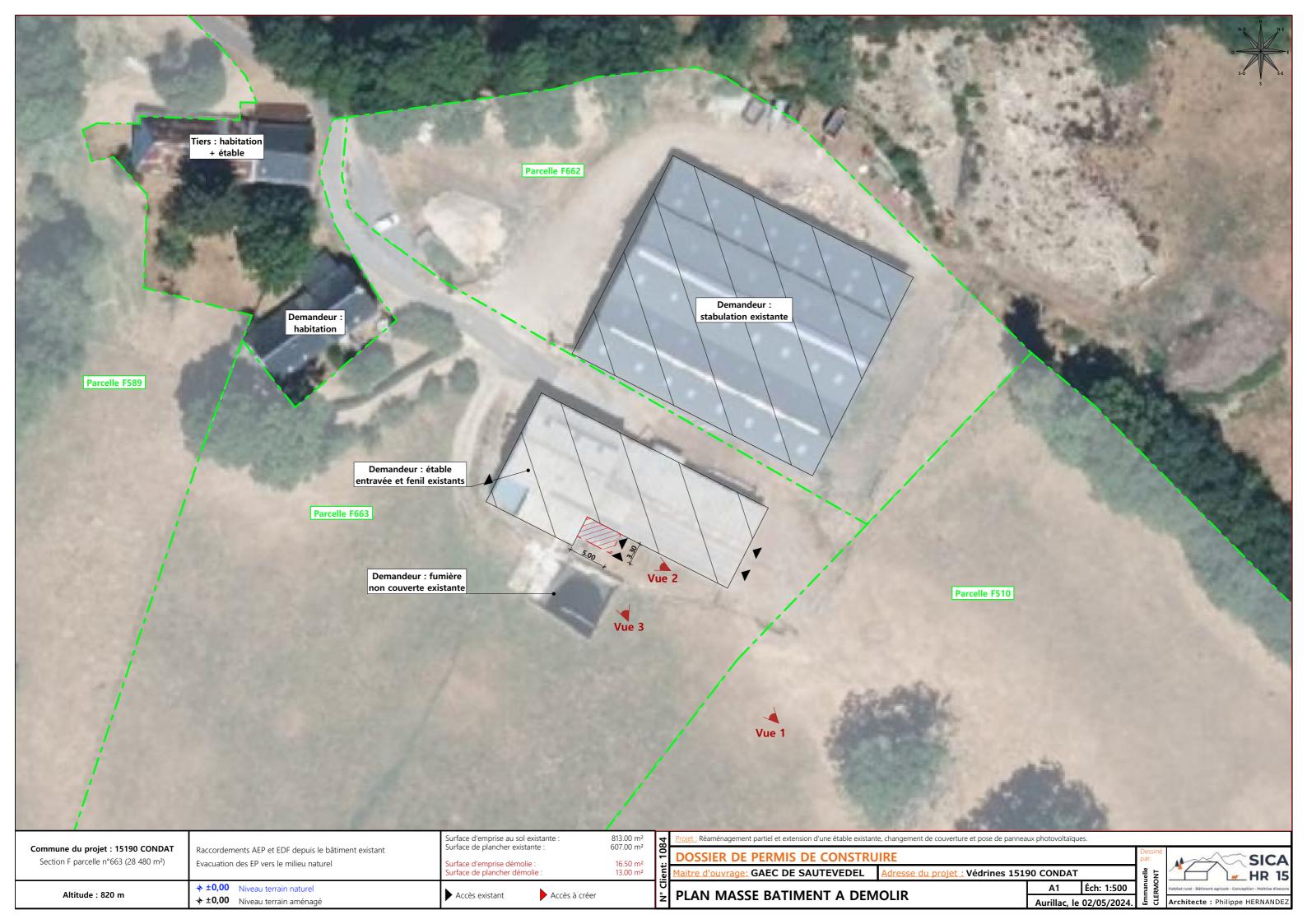
084 PC01 1/9

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.

Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.









Matériaux du bâtiment existant à démolir :

Maçonnerie : - dalle BA

Bardage: - bois lames verticales

- acier de différentes teintes

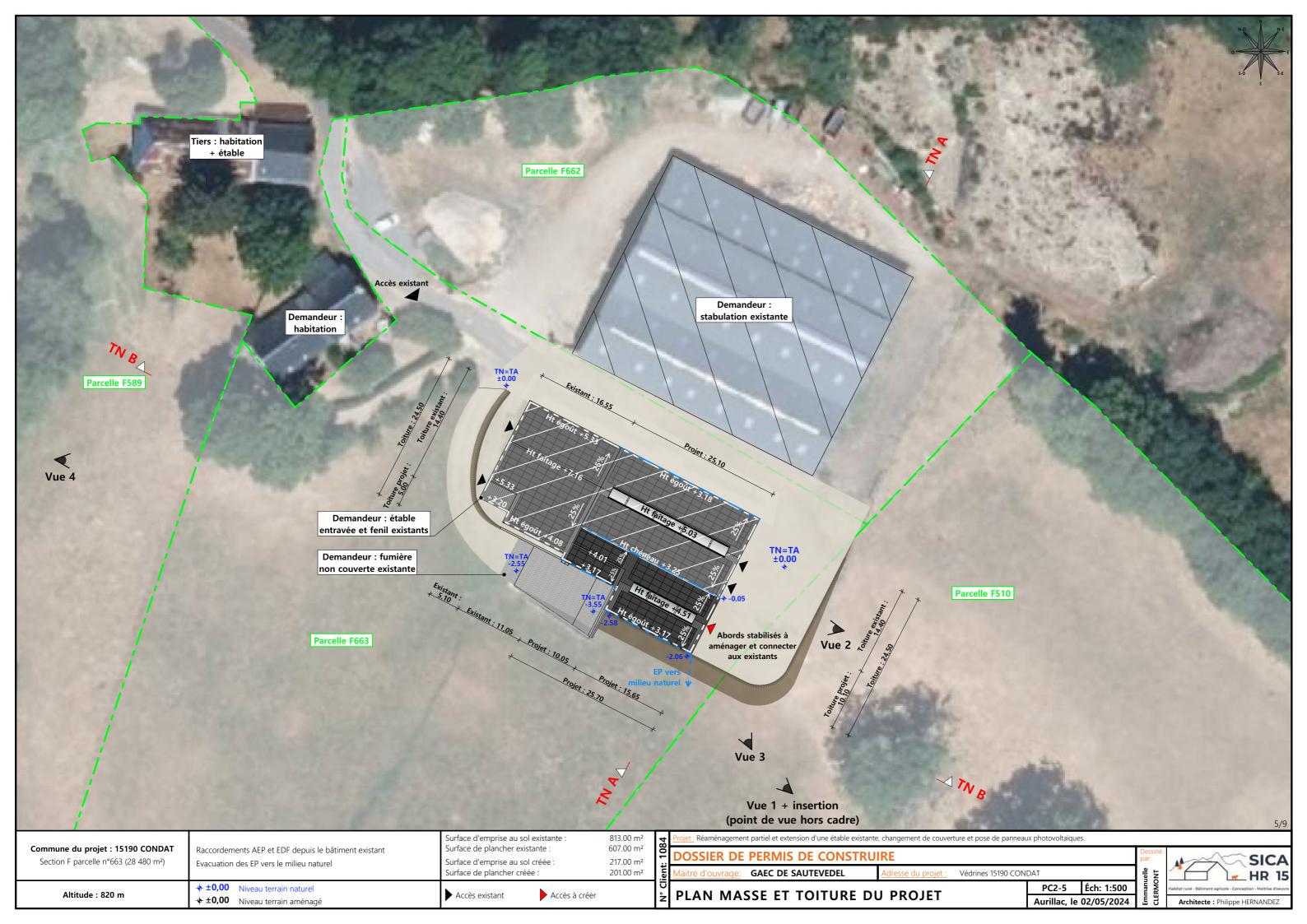
- intégration polycarbonate bandeau ht. 1.00m

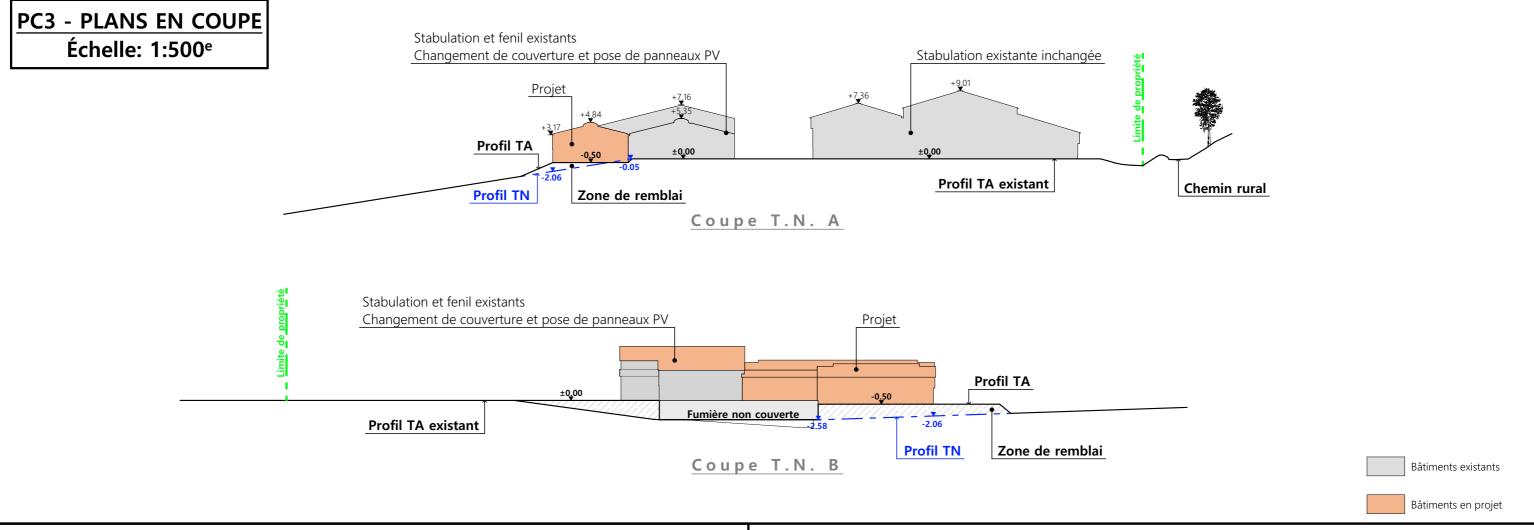
Charpente:

Menuiseries : - porte battante bois Couverture : - acier RAL 7022



Réaménagement partiel et extension d'une étable existante, changement de couverture et pose de panneaux photovoltaïques. **DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE** aitre d'ouvrage: GAEC DE SAUTEVEDEL Adresse du projet : Védrines 15190 CONDAT Éch: sans **DOCUMENTS GRAPHIQUES DU BATIMENT A DEMOLIR** Aurillac, le 02/05/2024. Architecte : Philippe HERNANDEZ





PC4 - Notice descriptive

Aspect: projet et localisation

Le projet mené par le GAEC DE SAUTEVEDEL consiste à construire :

- 1- L'aménagement et l'extension d'une étable entravée existante à usage de stabulation sur aire paillée intégrale pour vaches allaitantes.
 Surface d'emprise au sol créée d'environ 217 m².
- 2- Le changement de couverture + pose de panneaux photovoltaïques sur la couverture de l'ensemble étable + fenil existant concerné par le projet cité ci-dessus.

Le siège d'exploitation est situé aux abords du lieu-dit cadastré "Védrines" sur la commune de CONDAT (15190) - Zonage A PLU de Condat.

Les projets de constructions envisagés seront implantés sur la parcelle N°663 de la section F (propriété du demandeur).

Le projet vise d'une part à concentrer l'activité agricole sur ce seul site d'exploitation mais aussi et surtout à améliorer le travail des exploitants ainsi que le logement des bovins.

Il n'y a pas d'habitation de tiers ni de point d'eau à moins de 100 m du projet (ICPE). Le projet a aussi pour objet de moderniser la structure d'exploitation et d'améliorer les conditions de travail et de logement des animaux.

Aspect: environnement

Les bovins allaitants seront conduits en aire de couchage paillée + aire d'exercice raclée.

Le fumier très compact provenant des parcs paillés sera curé durant l'hiver et déposé au champ sur la parcelle d'épandage dans les conditions réglementaires, tandis que le fumier issu du raclage quotidien des aires d'exercice sera envoyé vers la fumière existante.

Aspect: Impact sur le paysage (cf. document photographique)

• Charpente: traditionnelle; bois massif

• Pente de toiture : 25%

• Couverture: tôle d'acier isolé 40 mm de teinte graphite (RAL 7022) y compris tôle de rives

• Panneaux photovoltaïques : (gris sombre et mate y compris cadre de structure)

• Faîtière : dôme lumineux de ventilation

• **Débord de toiture :** 30 cm

• Bardage : lames de bois bouvetées ; pose verticale

Portes: idem

• Translucide: polycarbonate 16 mm; pose verticale

• Ventilation statique : bardage décalé + faîtière ventilée (dôme lumineux)

• Maçonnerie : banchée brute de décoffrage ; ton ciment brut.

La réalisation des aménagements prévus nécessitera un travail de terrassement en remblai.

L'accès au site sera inchangé.

Le pourtour (cours et abords) sera stabilisé par empierrement de blocage + couche d'empierrement de finition. Les EP seront collectées et dirigées par gravité vers le milieu naturel.

Le raccordement en eau et électricité se fera depuis les réseaux existants dans le bâti existant.

Projet: Réaménagement partiel et extension d'une étable existante, changement de couverture et pose de panneaux photovoltaïques.

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maitre d'ouvrage: GAEC DE SAUTEVEDEL

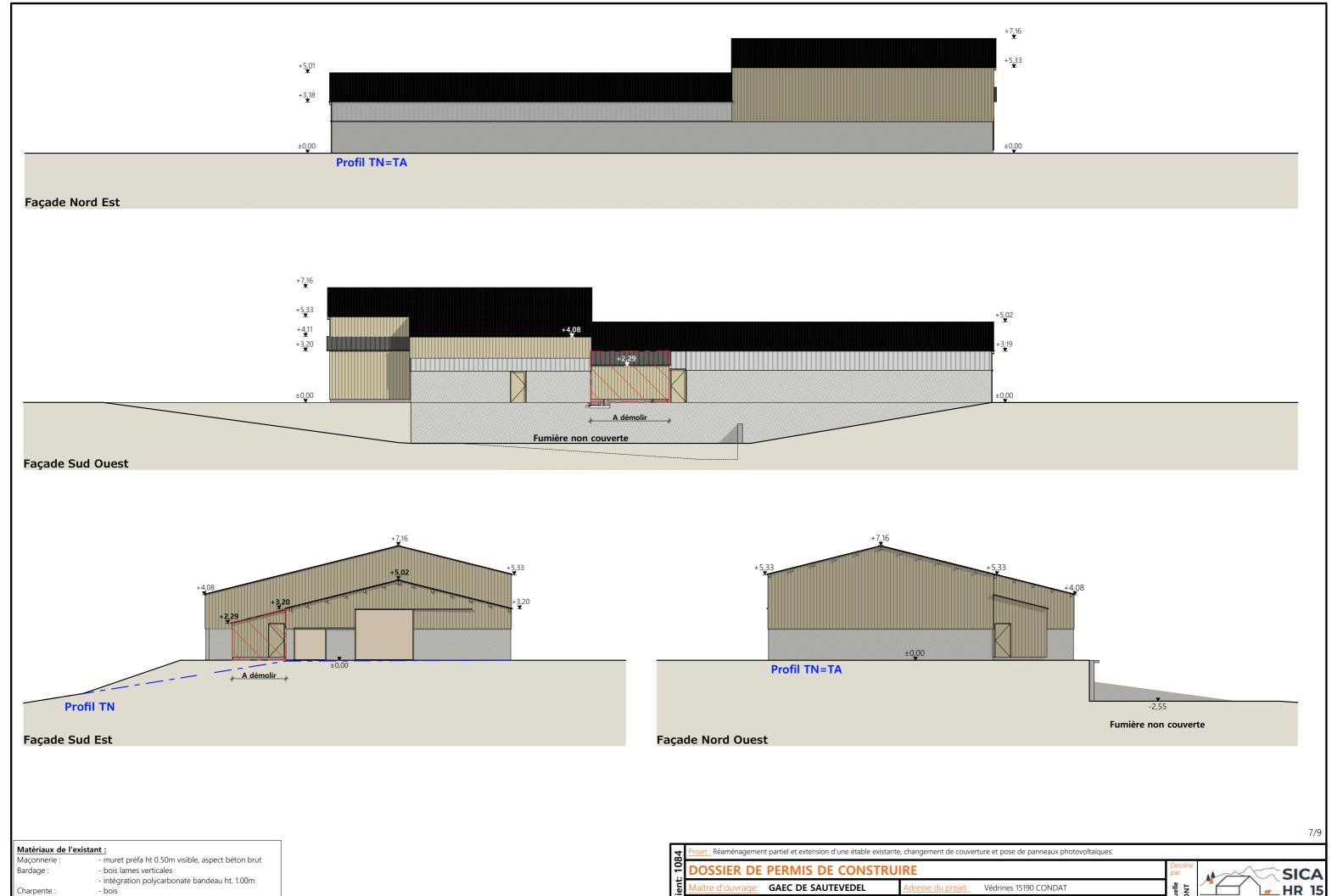
Adresse du projet: Védrines 15190 CONDAT

PC3-4 Éch: 1:500

Aurillac, le 02/05/2024

Architecte : Philippe HERNANDEZ

6/9



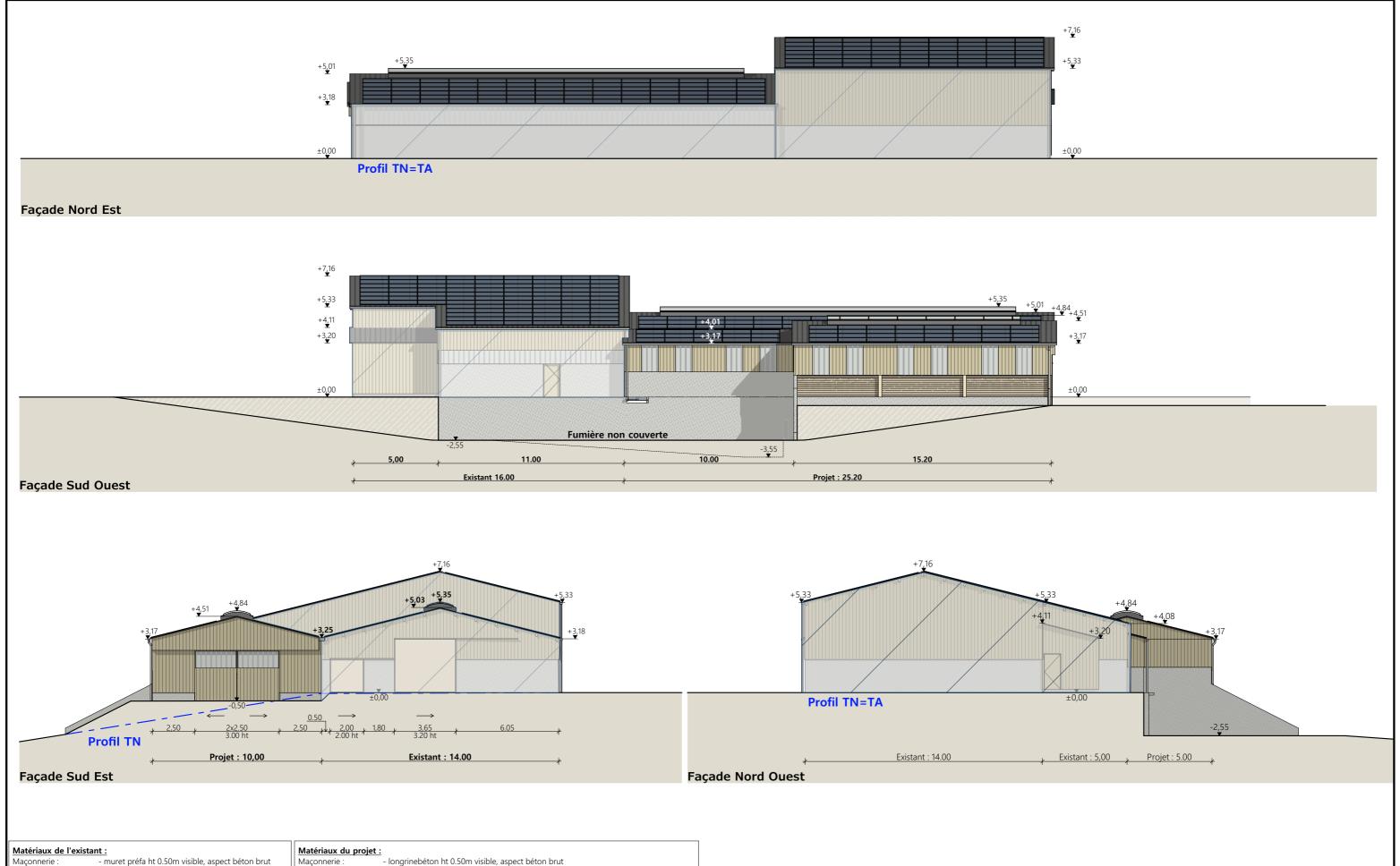
Menuiseries :

Couverture :

- portes coulissantes structure acier et bardage bois

- fibre ciment teinte naturelle

GAEC DE SAUTEVEDEL Védrines 15190 CONDAT PC5 Éch: 1:200 **FACADES DE L'ETAT ACTUEL** Aurillac, le 02/05/2024 Architecte : Philippe HERNANDEZ



Bardage : - bois lames verticales

- intégration polycarbonate bandeau ht. 1.00m

Charpente:

Menuiseries : - portes coulissantes structure acier et bardage bois - fibre ciment teinte naturelle Couverture :

- bois

- mur de soutènement béton banché ht.2.00m sur parc des veaux et 3.00m sur fumière

- bois bouveté lames verticales

- intégration polycarbonate 2x1.00m par travée sur longs pans - bois

Charpente:

- portes coulissantes structure acier et bardage bois + bandeau translucide ht. 1.00m Menuiseries: Couverture : - dépose de la couverture existante

- acier isolé RAL 7022 - Gouttières et descentes EP en zinc - dôme lumineux ventilé RAL 7022

- panneaux photovoltaïques (cadres et panneaux gris sombre)

Réaménagement partiel et extension d'une étable existante, changement de couverture et pose de panneaux photovoltaïques. OOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE SICA GAEC DE SAUTEVEDEL Védrines 15190 CONDAT PC5 Éch: 1:200 **FACADES DU PROJET** Aurillac, le 02/05/2024 Architecte : Philippe HERNANDEZ







PC8 - Vue 4





PC6 - Vue 1 Insertion





Aurillac, le 02/05/2024

DOCUMENT GRAPHIQUE

02/05/2024 Dossier initial, première édition. E.C. Modifications

DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage:

GAEC DE SAUTEVEDEL

Sautevedel

15190 CONDAT

Localisation

Védrines

du projet :

15190 CONDAT

Description du projet de construction

1- L'aménagement et l'extension d'une étable entravée existante à usage de stabulation sur aire paillée intégrale pour vaches allaitantes.

Surface d'emprise au sol créée d'environ 217 m².

2- Le changement de couverture + pose de panneaux photovoltaïques sur la couverture de l'ensemble étable + fenil existant concerné par le projet cité ci-dessus.

Constitution du dossier							
DET1	Vue au sol aménagement - Éch: 1/200e						
DET2	Coupe de principe - Éch: 1/100e						
DET3	Perspectives 3D						



Conseiller Bâtiment:

Vincent CHARBONNEL

Chambre d'agriculture du Cantal 26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239 15002 AURILLAC Cedex Téléphone: 04 71 45 55 00











A Aurillac, le 02/05/2024

<u>Dessiné par:</u>

Emmanuelle CLERMONT

N° Client: 1084

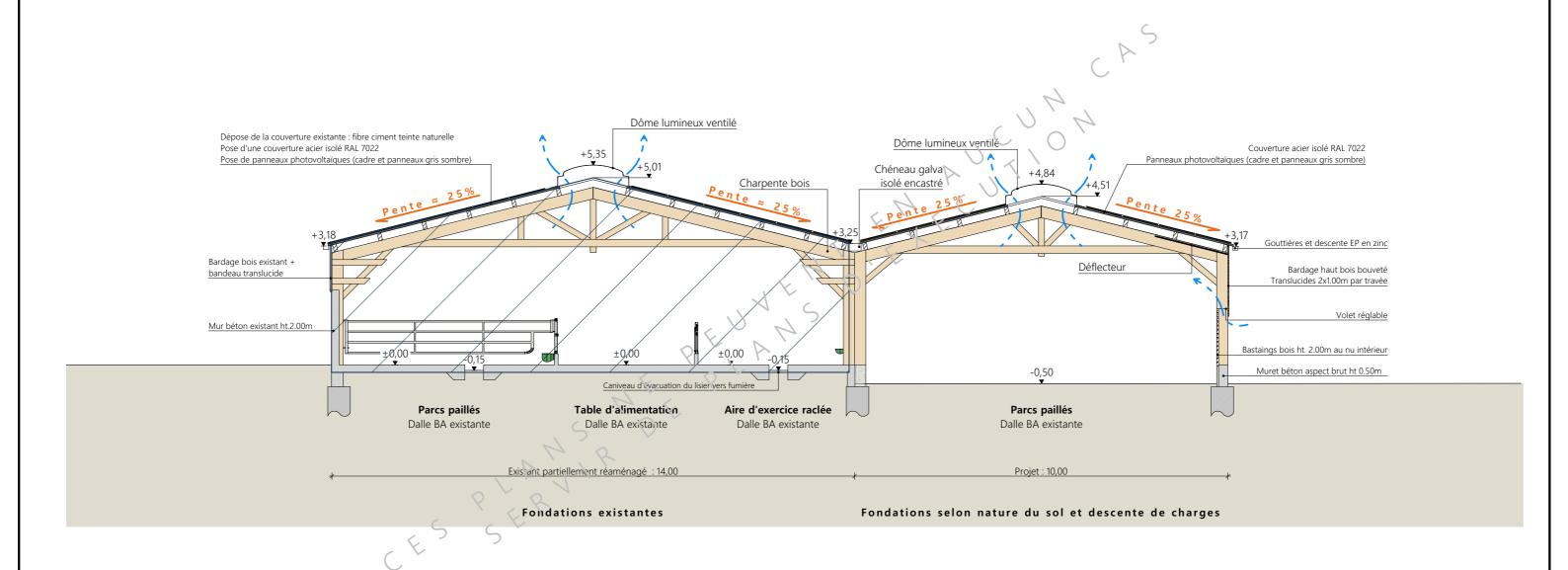
N° Document:

N° de page: TECH01 1/5

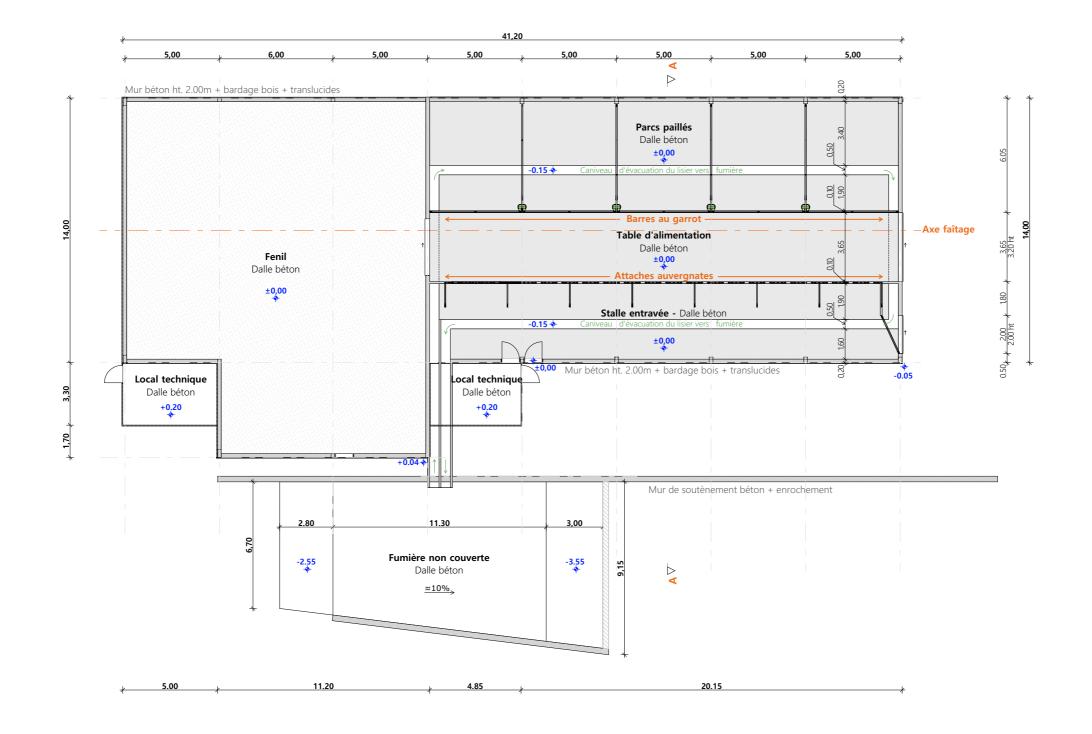
Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE DOSSIER TECHNIQUE ET CONSEIL et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION. Ils ne sont pas nécessaires à l'instruction du permis de construire.

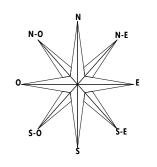
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

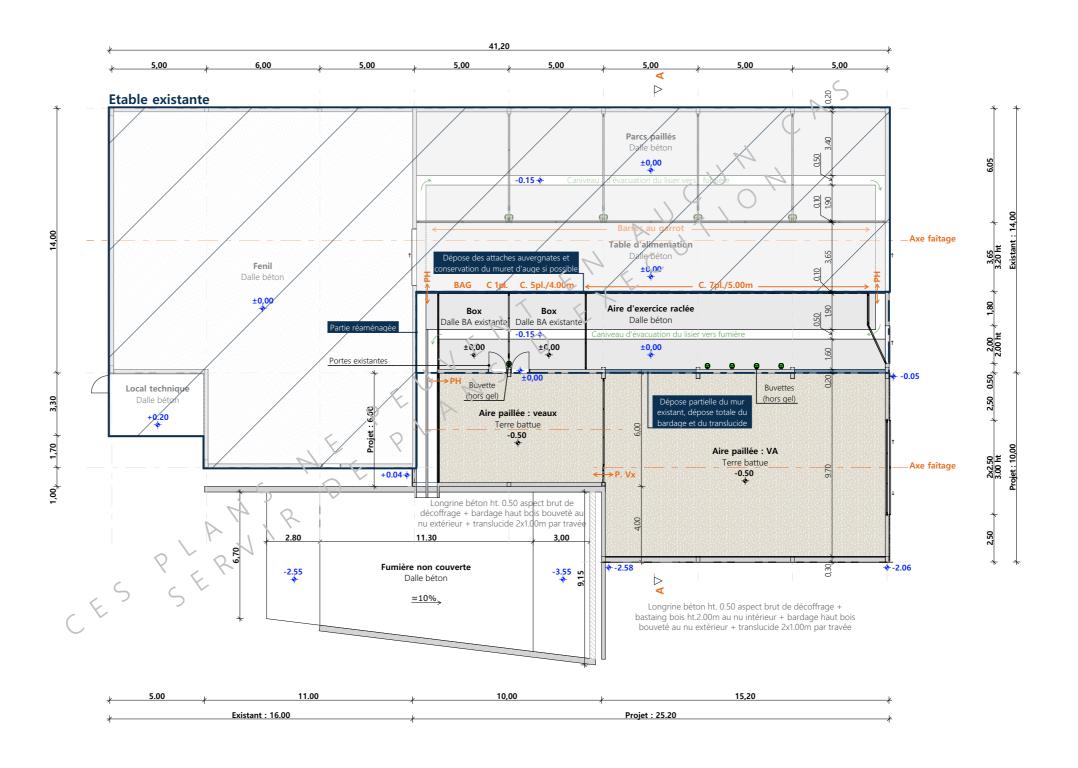
Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.



ojet: Réaménagement partiel et extension d'une étable existante, changement de couverture et pose de panneaux photovoltaïques. **DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS** Emmanuelle CLERMON GAEC DE SAUTEVEDEL - Sautevedel 15190 CONDAT CHAMBRE D'AGRICULTURE CANTAL DET2 Éch: 1:100 **COUPE DE PRINCIPE** Aurillac, le 02/05/2024 Vincent CHARBONNEL







				., -				
<u>Projet:</u> Réaménagement partiel et extension d'une étable existante, changement de couverture et pose de panneaux photovoltaïques.								
DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS	Dessiné par:	4						
Maitre d'ouvrage: GAEC DE SAUTEVEDEL - Sautevedel 15190 CONDAT	Emmanuelle CLERMONT							
VIII AII COL - DDOIFT	DET1	Éch: 1:200	Conseiller Bâtiment:	CHAMBRE				
VUE AU SOL : PROJET	Aurillac, le 02/05/2024		Vincent CHARBONNEL	D'AGRICULTURE CANTAL				







PERSPECTIVES

ojet: Réaménagement partiel et extension d'une étable existante, changement de couverture et pose de panneaux photovoltaïques.

DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS Maitre d'ouvrage: GAEC DE SAUTEVEDEL - Sautevedel 15190 CONDAT



DET3 Éch: sans